

E Administrations chargées de l'examen préliminaire international E

BR INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (BRÉSIL) BR

| | | | |
|--|--|------------------|--------------------------------------|
| Taxe d'examen préliminaire (règle 58 du PCT) ¹ : | Real brésilien (BRL) | en ligne 630 | sur papier ² 945 |
| Taxe d'examen préliminaire additionnelle (règle 68.3 du PCT) ³ : | BRL | 365 (en ligne) | 545 (sur papier) ² |
| Taxe de traitement (règle 57.1 du PCT) ⁴ : | Équivalent en BRL de 200 francs suisses | | |
| Taxe pour la délivrance de copies des documents cités dans le rapport d'examen préliminaire international (règle 71.2 du PCT) ¹ : | BRL | 1,5 (en ligne) | 2 (sur papier) ² par page |
| Taxe pour la délivrance de copies des documents contenus dans le dossier de la demande internationale (règle 94.2 du PCT) ¹ : | BRL | 1,5 (en ligne) | 2 (sur papier) ² par page |
| Taxe de réserve (règle 68.3.e) du PCT) ¹ : | BRL | 1.220 (en ligne) | 1.830 (sur papier) ² |
| Taxe pour remise tardive (règle 13ter.2 du PCT) ¹ : | BRL | 180 (en ligne) | 270 (sur papier) ² |
| Conditions de remboursement et montant du remboursement de la taxe d'examen préliminaire: | Toute somme payée par erreur, sans raison ou en excédent, sera remboursée. Dans les cas prévus à la règle 58.3 du PCT : remboursement à 100% Si la demande internationale ou la demande d'examen préliminaire international est retirée avant le début de l'examen préliminaire international : remboursement à 100% | | |
| L'office accepte-t-il le dépôt de demandes d'examen préliminaire (Chapitre II du PCT) sous forme électronique ? | Oui, l'office accepte le dépôt sous forme électronique à l'aide du portail de dépôt en ligne ePCT ⁵ | | |

[Suite sur la page suivante]

¹ Taxe à verser à l'administration chargée de l'examen préliminaire international. Cette taxe est réduite de 60% lorsque la demande internationale est déposée par une personne physique, une petite ou moyenne entreprise, une coopérative, un établissement d'enseignement, un organisme à but non lucratif ou une institution publique. Pour plus de précisions, voir la Résolution officielle de l'Institut national de la propriété industrielle (Brésil) n° 251/19, du 2 octobre 2019.

² La réception sur papier des demandes internationales et des documents liés au PCT est possible uniquement par courrier postal (il convient de se référer à la Résolution officielle de l'Institut national de la propriété industrielle (Brésil) n° 253/19, du 13 novembre 2019).

³ Taxe à verser à l'administration chargée de l'examen préliminaire international et dans certains cas seulement. La note 1 (à l'exception de la première phrase) est également applicable.

⁴ Taxe à verser à l'administration chargée de l'examen préliminaire international. Cette taxe est réduite de 90% si certaines conditions s'appliquent (voir l'annexe C(IB)).

⁵ Pour prendre connaissance de la notification pertinente de l'office, voir les *Notifications officielles (Gazette du PCT)* datées du 23 octobre 2014, page 158 et suiv.

E Administrations chargées de l'examen préliminaire international E

BR INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (BRÉSIL) BR

[Suite]

Langues admises pour l'examen préliminaire international :

Anglais⁶, espagnol⁷ et portugais

Objets exclus de l'examen :

Tout objet mentionné aux points i) à vi) de la règle 67.1 du PCT, à l'exception de tout objet qui, conformément aux dispositions de la législation brésilienne sur les brevets, est soumis à une recherche dans le cadre de la procédure de délivrance des brevets

⁶ Pour les demandes internationales déposées auprès de tout office récepteur excepté les offices récepteurs situés dans la région Amérique latine et Caraïbes.

⁷ Pour les demandes internationales déposées auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (Brésil) agissant en tant qu'office récepteur ou auprès des offices récepteurs des régions d'Amérique latine et des Caraïbes.